



Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 22/02/2016

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 47: Rencontre ORBR - JSBMA (U16) du 20/02/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence du service d'ordre sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (ORB.ROKNIA) pour octroyer le gain du match à l'équipe (JSB.MEDJEZ AMAR) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (ORB.ROKNIA) conformément à l'article (Art 42/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.

